



# COMMUNE de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ

## COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Mardi 31 août 2021 à 19H30

**PRESENT(S)** : DAVAL Gérard, TORGUES Daniel, RAVACHOL Jean-Luc, REMILLIEUX Natacha, LADAVIERE Audrey, VALLUY Jean-Christophe, COMTE Brice, SINIATOWIEZ Coraline.

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S)** : CHAUVET Jean-Michel a donné pouvoir à TORGUES Daniel, MARTIN Stéphanie a donné pouvoir à LADAVIERE Audrey, RAVACHOL Bernard a donné pouvoir à RAVACHOL Jean-Luc.

**ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S)**: aucun

**Secrétaire** : LADAVIERE Audrey

**Date de convocation** : 26/08/2021

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

### DELIBERATIONS :

1. **Convention avec St Etienne Métropole pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°39-2015 du 1<sup>er</sup> juillet 2015 par laquelle la commune a adhéré à la plateforme d'instruction des ADS (Autorisations du Droit des Sols) créée par St Etienne Métropole (SEM), suite à l'arrêt de cette instruction par l'Etat. La convention signée en 2015 est arrivée à expiration.

Une nouvelle convention a donc été établie. Elle a pour objet de définir les modalités de l'offre de service proposée par SEM en charge de l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la Commune par son Maire ainsi que les modalités de travail en commun avec le Maire de la commune, autorité compétente pour délivrer les actes précédemment cités.

Elle intègre également l'instruction du volet accessibilité des Autorisations de Travaux lié à un permis de construire.

Sa durée est fixée au 31 mars 2022 au plus tard, en vue de l'application de la loi ELAN qui impose la capacité de recevoir et d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme dématérialisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans les communes de plus de 3500 habitants.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec SEM pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol.

2. **Convention avec le traiteur THONNERIEUX pour la livraison des repas de midi aux cantines scolaires de Sainte Croix en Jarez et Pavezin - année 2021/2022 et année 2022/2023 :**

La convention avec l'Auberge de Grange Rouet pour la livraison des repas aux cantines scolaires s'est terminée le 06 juillet 2021, avec la fin de l'année scolaire.

Il convient donc de choisir un nouveau prestataire sachant que l'Auberge ne souhaite pas continuer cette prestation. Plusieurs prestataires ont donc été sollicités.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier au traiteur THONNERIEUX Thierry (Lorette), la livraison des repas aux cantines scolaires de Sainte Croix en Jarez et Pavezin du **02 septembre 2021 au 08 juillet 2023**. Le prix du repas sera facturé **4 € 60 TTC**.

Les repas seront établis tous les 15 jours.

3. **Charte Qualité avec l'association Les Plus Beaux Villages de France :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à l'association *Les Plus Beaux Villages de France* depuis 1982. Son classement avait été renouvelé en 2012.

Après un audit en juillet 2021, la Commission Qualité de l'association a pris la décision de confirmer le classement de Sainte Croix en Jarez parmi *Les Plus Beaux Villages de France*.

Une charte Qualité a été rédigée pour officialiser ce classement et pour faire perdurer l'engagement de la commune dans ses efforts de protection et de mise en valeur de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la charte Qualité avec l'association *Les Plus Beaux Villages de France*.

Des recommandations ont été faites notamment sur l'enfouissement des lignes à l'entrée du village.

#### 4. Tarifs des encarts publicitaires :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe la participation au magazine municipal « Le Cartusien 2021 » comme suit (idem 2020) :

- 60 € pour 1/8 de page
- 80 € pour 1/4 de page
- 120 € pour 1/2 page

#### 5. Décision modificative budgétaire :

Réajustement de crédits lié à la souscription d'un prêt relais dans l'attente de percevoir les subventions relatives aux travaux de l'église médiévale :

- Recette d'Investissement : Article 16451 : emprunt : + 113 400 €
- Dépense d'Investissement : Article 16451 : emprunt : + 113 400 €

### QUESTIONS DIVERSES :

- **L'Extinction de l'éclairage public** une partie de la nuit débutera le lundi 27 septembre 2021. Les horaires d'extinction seront les suivants :
  - période estivale du 01/04 au 30/09 : en semaine : de 22H à 5H, en WE : de 23H à 5H
  - période hivernale du 01/10 au 31/03 : de 22H à 5H30De plus, des essais vont être faits en installant des leds de couleurs différentes pour voir l'impact sur la faune nocturne.
- Une **réunion publique sur l'aménagement du parvis** aura lieu le 03 septembre 2021 à 18H30 à la salle Béatrix de Roussillon. Une limitation de vitesse à 30km/h dans le bourg sera intégrée au projet.
- Les travaux de **changement de la canalisation d'adduction d'eau potable au Bourg allant sur la route de Jurieux** ont débuté (remplacement par une canalisation de plus gros diamètre qui permettra d'avoir un débit plus élevé). La partie au niveau du lieu-dit Les Vignottes est faite avec la reprise des branchements. Les travaux de changement des canalisations de la 2eme cour sont reportés car il serait souhaitable d'enfouir les réseaux secs (électricité, fibre) en même temps. Il faut trouver des financements car le reste à charge pour la commune est trop élevé.
- Les élus souhaiteraient faire **deux modifications sur le Plan Local d'Urbanisme** :
  - Mettre une clause dans ce dernier afin que les commerces du village restent *Commerces* (qu'ils ne puissent donc pas devenir des appartements par exemple)
  - Que la parcelle AK 143 située à La Paccaly (en contre bas de la route de la Grand 'combe) puisse peut-être par la suite accueillir un parking (zone spécifique)Les démarches seront à voir avec les services de St Etienne Métropole qui détiennent la compétence.
- Le nouveau site internet est toujours en construction.
- **Terrain de tennis** : M. COMTE se charge de relancer les entreprises pour obtenir un devis pour sa réfection. Un éventuel rattachement au club de tennis de Rive de Gier serait envisageable.
- Le **goudronnage réalisé sur le chemin rural au lieu-dit le Cognet** a été financé par le GAEC Martel et le GAEC Le Moulin des Chartreux.
- **ECOLE** : un **projet autour du fleurissement** sera lancé cette année. Les enfants pourront participer à la plantation (et à son suivi) ainsi qu'à la décoration sur des espaces qui leurs seront spécialement dédiés.
- La **déchèterie mobile** aura lieu le samedi 02 octobre 2021 sur le parking du Col de Pavezin, de 9H30 à 17H00.
- La **balade au Fil des arts** organisée par l'association de Sauvegarde de la Chartreuse aura lieu le dimanche 03 octobre 2021 de 8H00 à 14H00. Inscriptions devant la façade de la chartreuse.
- Dans le cadre de la **semaine bleue**, les CCAS de Ste Croix en Jarez et Pavezin organisent un spectacle pour les seniors le vendredi 08 octobre 2021 à 20H00, à la salle de La Galoche.
- Le **concert Rhino Jazz** aura lieu le dimanche 10 octobre 2021 à 16H30 dans l'église.
- Le **marché aux vins** des CCAS de Ste Croix en Jarez et Pavezin aura lieu les 06 et 07 novembre 2021 à La Galoche.

La séance est levée à 22H00. Prochain conseil municipal le mardi 05 octobre 2021 à **19H00**.



# COMMUNE de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ

## COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Mardi 31 août 2021 à 19H30

**PRESENT(S)** : DAVAL Gérard, TORGUES Daniel, RAVACHOL Jean-Luc, REMILLIEUX Natacha, LADAVIERE Audrey, VALLUY Jean-Christophe, COMTE Brice, SINIATOWIEZ Coraline.

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S)** : CHAUVET Jean-Michel a donné pouvoir à TORGUES Daniel, MARTIN Stéphanie a donné pouvoir à LADAVIERE Audrey, RAVACHOL Bernard a donné pouvoir à RAVACHOL Jean-Luc.

**ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S)**: aucun

**Secrétaire** : LADAVIERE Audrey

**Date de convocation** : 26/08/2021

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS :**

#### **1. Convention avec St Etienne Métropole pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°39-2015 du 1<sup>er</sup> juillet 2015 par laquelle la commune a adhéré à la plateforme d'instruction des ADS (Autorisations du Droit des Sols) créée par St Etienne Métropole (SEM), suite à l'arrêt de cette instruction par l'Etat. La convention signée en 2015 est arrivée à expiration.

Une nouvelle convention a donc été établie. Elle a pour objet de définir les modalités de l'offre de service proposée par SEM en charge de l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la Commune par son Maire ainsi que les modalités de travail en commun avec le Maire de la commune, autorité compétente pour délivrer les actes précédemment cités.

Elle intègre également l'instruction du volet accessibilité des Autorisations de Travaux lié à un permis de construire.

Sa durée est fixée au 31 mars 2022 au plus tard, en vue de l'application de la loi ELAN qui impose la capacité de recevoir et d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme dématérialisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans les communes de plus de 3500 habitants.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec SEM pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol.

#### **2. Convention avec le traiteur THONNERIEUX pour la livraison des repas de midi aux cantines scolaires de Sainte Croix en Jarez et Pavezin - année 2021/2022 et année 2022/2023 :**

La convention avec l'Auberge de Grange Rouet pour la livraison des repas aux cantines scolaires s'est terminée le 06 juillet 2021, avec la fin de l'année scolaire.

Il convient donc de choisir un nouveau prestataire sachant que l'Auberge ne souhaite pas continuer cette prestation. Plusieurs prestataires ont donc été sollicités.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier au traiteur THONNERIEUX Thierry (Lorette), la livraison des repas aux cantines scolaires de Sainte Croix en Jarez et Pavezin du **02 septembre 2021 au 08 juillet 2023**. Le prix du repas sera facturé **4 € 60 TTC**.

Les repas seront établis tous les 15 jours.

#### **3. Charte Qualité avec l'association Les Plus Beaux Villages de France :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à l'association *Les Plus Beaux Villages de France* depuis 1982. Son classement avait été renouvelé en 2012.

Après un audit en juillet 2021, la Commission Qualité de l'association a pris la décision de confirmer le classement de Sainte Croix en Jarez parmi *Les Plus Beaux Villages de France*.

Une charte Qualité a été rédigée pour officialiser ce classement et pour faire perdurer l'engagement de la commune dans ses efforts de protection et de mise en valeur de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la charte Qualité avec l'association *Les Plus Beaux Villages de France*.

Des recommandations ont été faites notamment sur l'enfouissement des lignes à l'entrée du village.

#### 4. Tarifs des encarts publicitaires :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe la participation au magazine municipal « Le Cartusien 2021 » comme suit (idem 2020) :

- 60 € pour 1/8 de page
- 80 € pour 1/4 de page
- 120 € pour 1/2 page

#### 5. Décision modificative budgétaire :

Réajustement de crédits lié à la souscription d'un prêt relais dans l'attente de percevoir les subventions relatives aux travaux de l'église médiévale :

- Recette d'Investissement : Article 16451 : emprunt : + 113 400 €
- Dépense d'Investissement : Article 16451 : emprunt : + 113 400 €

### QUESTIONS DIVERSES :

- **L'Extinction de l'éclairage public** une partie de la nuit débutera le lundi 27 septembre 2021. Les horaires d'extinction seront les suivants :
  - période estivale du 01/04 au 30/09 : en semaine : de 22H à 5H, en WE : de 23H à 5H
  - période hivernale du 01/10 au 31/03 : de 22H à 5H30De plus, des essais vont être faits en installant des leds de couleurs différentes pour voir l'impact sur la faune nocturne.
- Une **réunion publique sur l'aménagement du parvis** aura lieu le 03 septembre 2021 à 18H30 à la salle Béatrix de Roussillon. Une limitation de vitesse à 30km/h dans le bourg sera intégrée au projet.
- Les travaux de **changement de la canalisation d'adduction d'eau potable au Bourg allant sur la route de Jurieux** ont débuté (remplacement par une canalisation de plus gros diamètre qui permettra d'avoir un débit plus élevé). La partie au niveau du lieu-dit Les Vignottes est faite avec la reprise des branchements. Les travaux de changement des canalisations de la 2eme cour sont reportés car il serait souhaitable d'enfouir les réseaux secs (électricité, fibre) en même temps. Il faut trouver des financements car le reste à charge pour la commune est trop élevé.
- Les élus souhaiteraient faire **deux modifications sur le Plan Local d'Urbanisme** :
  - Mettre une clause dans ce dernier afin que les commerces du village restent *Commerces* (qu'ils ne puissent donc pas devenir des appartements par exemple)
  - Que la parcelle AK 143 située à La Paccaly (en contre bas de la route de la Grand 'combe) puisse peut-être par la suite accueillir un parking (zone spécifique)Les démarches seront à voir avec les services de St Etienne Métropole qui détiennent la compétence.
- Le nouveau site internet est toujours en construction.
- **Terrain de tennis** : M. COMTE se charge de relancer les entreprises pour obtenir un devis pour sa réfection. Un éventuel rattachement au club de tennis de Rive de Gier serait envisageable.
- Le **goudronnage réalisé sur le chemin rural au lieu-dit le Cognet** a été financé par le GAEC Martel et le GAEC Le Moulin des Chartreux.
- **ÉCOLE** : un **projet autour du fleurissement** sera lancé cette année. Les enfants pourront participer à la plantation (et à son suivi) ainsi qu'à la décoration sur des espaces qui leurs seront spécialement dédiés.
- La **déchèterie mobile** aura lieu le samedi 02 octobre 2021 sur le parking du Col de Pavezin, de 9H30 à 17H00.
- La **balade au Fil des arts** organisée par l'association de Sauvegarde de la Chartreuse aura lieu le dimanche 03 octobre 2021 de 8H00 à 14H00. Inscriptions devant la façade de la chartreuse.
- Dans le cadre de la **semaine bleue**, les CCAS de Ste Croix en Jarez et Pavezin organisent un spectacle pour les seniors le vendredi 08 octobre 2021 à 20H00, à la salle de La Galoche.
- Le **concert Rhino Jazz** aura lieu le dimanche 10 octobre 2021 à 16H30 dans l'église.
- Le **marché aux vins** des CCAS de Ste Croix en Jarez et Pavezin aura lieu les 06 et 07 novembre 2021 à La Galoche.

La séance est levée à 22H00. Prochain conseil municipal le mardi 05 octobre 2021 à **19H00**.



# COMMUNE de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ

## COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Mardi 31 août 2021 à 19H30

**PRESENT(S)** : DAVAL Gérard, TORGUES Daniel, RAVACHOL Jean-Luc, REMILLIEUX Natacha, LADAVIERE Audrey, VALLUY Jean-Christophe, COMTE Brice, SINIATOWIEZ Coraline.

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S)** : CHAUVET Jean-Michel a donné pouvoir à TORGUES Daniel, MARTIN Stéphanie a donné pouvoir à LADAVIERE Audrey, RAVACHOL Bernard a donné pouvoir à RAVACHOL Jean-Luc.

**ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S)**: aucun

Secrétaire : LADAVIERE Audrey

Date de convocation : 26/08/2021

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

### DELIBERATIONS :

#### 1. Convention avec St Etienne Métropole pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol :

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°39-2015 du 1<sup>er</sup> juillet 2015 par laquelle la commune a adhéré à la plateforme d'instruction des ADS (Autorisations du Droit des Sols) créée par St Etienne Métropole (SEM), suite à l'arrêt de cette instruction par l'Etat. La convention signée en 2015 est arrivée à expiration.

Une nouvelle convention a donc été établie. Elle a pour objet de définir les modalités de l'offre de service proposée par SEM en charge de l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la Commune par son Maire ainsi que les modalités de travail en commun avec le Maire de la commune, autorité compétente pour délivrer les actes précédemment cités.

Elle intègre également l'instruction du volet accessibilité des Autorisations de Travaux lié à un permis de construire.

Sa durée est fixée au 31 mars 2022 au plus tard, en vue de l'application de la loi ELAN qui impose la capacité de recevoir et d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme dématérialisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans les communes de plus de 3500 habitants.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec SEM pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol.

#### 2. Convention avec le traiteur THONNERIEUX pour la livraison des repas de midi aux cantines scolaires de Sainte Croix en Jarez et Pavezin - année 2021/2022 et année 2022/2023 :

La convention avec l'Auberge de Grange Rouet pour la livraison des repas aux cantines scolaires s'est terminée le 06 juillet 2021, avec la fin de l'année scolaire.

Il convient donc de choisir un nouveau prestataire sachant que l'Auberge ne souhaite pas continuer cette prestation. Plusieurs prestataires ont donc été sollicités.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier au traiteur THONNERIEUX Thierry (Lorette), la livraison des repas aux cantines scolaires de Sainte Croix en Jarez et Pavezin du **02 septembre 2021 au 08 juillet 2023**. Le prix du repas sera facturé **4 € 60 TTC**.

Les repas seront établis tous les 15 jours.

#### 3. Charte Qualité avec l'association Les Plus Beaux Villages de France :

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à l'association *Les Plus Beaux Villages de France* depuis 1982. Son classement avait été renouvelé en 2012.

Après un audit en juillet 2021, la Commission Qualité de l'association a pris la décision de confirmer le classement de Sainte Croix en Jarez parmi *Les Plus Beaux Villages de France*.

Une charte Qualité a été rédigée pour officialiser ce classement et pour faire perdurer l'engagement de la commune dans ses efforts de protection et de mise en valeur de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la charte Qualité avec l'association *Les Plus Beaux Villages de France*.

Des recommandations ont été faites notamment sur l'enfouissement des lignes à l'entrée du village.

#### 4. Tarifs des encarts publicitaires :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe la participation au magazine municipal « Le Cartusien 2021 » comme suit (idem 2020) :

- 60 € pour 1/8 de page
- 80 € pour 1/4 de page
- 120 € pour 1/2 page

#### 5. Décision modificative budgétaire :

Réajustement de crédits lié à la souscription d'un prêt relais dans l'attente de percevoir les subventions relatives aux travaux de l'église médiévale :

- Recette d'Investissement : Article 16451 : emprunt : + 113 400 €
- Dépense d'Investissement : Article 16451 : emprunt : + 113 400 €

### QUESTIONS DIVERSES :

- **L'Extinction de l'éclairage public** une partie de la nuit débutera le lundi 27 septembre 2021. Les horaires d'extinction seront les suivants :
  - période estivale du 01/04 au 30/09 : en semaine : de 22H à 5H, en WE : de 23H à 5H
  - période hivernale du 01/10 au 31/03 : de 22H à 5H30De plus, des essais vont être faits en installant des leds de couleurs différentes pour voir l'impact sur la faune nocturne.
- Une **réunion publique sur l'aménagement du parvis** aura lieu le 03 septembre 2021 à 18H30 à la salle Béatrix de Roussillon. Une limitation de vitesse à 30km/h dans le bourg sera intégrée au projet.
- Les travaux de **changement de la canalisation d'adduction d'eau potable au Bourg allant sur la route de Jurieux** ont débuté (remplacement par une canalisation de plus gros diamètre qui permettra d'avoir un débit plus élevé). La partie au niveau du lieu-dit Les Vignottes est faite avec la reprise des branchements. Les travaux de changement des canalisations de la 2eme cour sont reportés car il serait souhaitable d'enfouir les réseaux secs (électricité, fibre) en même temps. Il faut trouver des financements car le reste à charge pour la commune est trop élevé.
- Les élus souhaiteraient faire **deux modifications sur le Plan Local d'Urbanisme** :
  - Mettre une clause dans ce dernier afin que les commerces du village restent *Commerces* (qu'ils ne puissent donc pas devenir des appartements par exemple)
  - Que la parcelle AK 143 située à La Paccaly (en contre bas de la route de la Grand 'combe) puisse peut-être par la suite accueillir un parking (zone spécifique)Les démarches seront à voir avec les services de St Etienne Métropole qui détiennent la compétence.
- Le nouveau site internet est toujours en construction.
- **Terrain de tennis** : M. COMTE se charge de relancer les entreprises pour obtenir un devis pour sa réfection. Un éventuel rattachement au club de tennis de Rive de Gier serait envisageable.
- Le **goudronnage réalisé sur le chemin rural au lieu-dit le Cognet** a été financé par le GAEC Martel et le GAEC Le Moulin des Chartreux.
- **ECOLE** : un **projet autour du fleurissement** sera lancé cette année. Les enfants pourront participer à la plantation (et à son suivi) ainsi qu'à la décoration sur des espaces qui leurs seront spécialement dédiés.
- La **déchèterie mobile** aura lieu le samedi 02 octobre 2021 sur le parking du Col de Pavezin, de 9H30 à 17H00.
- La **balade au Fil des arts** organisée par l'association de Sauvegarde de la Chartreuse aura lieu le dimanche 03 octobre 2021 de 8H00 à 14H00. Inscriptions devant la façade de la chartreuse.
- Dans le cadre de la **semaine bleue**, les CCAS de Ste Croix en Jarez et Pavezin organisent un spectacle pour les seniors le vendredi 08 octobre 2021 à 20H00, à la salle de La Galoche.
- Le **concert Rhino Jazz** aura lieu le dimanche 10 octobre 2021 à 16H30 dans l'église.
- Le **marché aux vins** des CCAS de Ste Croix en Jarez et Pavezin aura lieu les 06 et 07 novembre 2021 à La Galoche.

La séance est levée à 22H00. Prochain conseil municipal le mardi 05 octobre 2021 à **19H00**.



# COMMUNE de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ

## COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Mardi 31 août 2021 à 19H30

**PRESENT(S)** : DAVAL Gérard, TORGUES Daniel, RAVACHOL Jean-Luc, REMILLIEUX Natacha, LADAVIERE Audrey, VALLUY Jean-Christophe, COMTE Brice, SINIATOWIEZ Coraline.

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S)** : CHAUVET Jean-Michel a donné pouvoir à TORGUES Daniel, MARTIN Stéphanie a donné pouvoir à LADAVIERE Audrey, RAVACHOL Bernard a donné pouvoir à RAVACHOL Jean-Luc.

**ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S)**: aucun

**Secrétaire** : LADAVIERE Audrey

**Date de convocation** : 26/08/2021

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

### DELIBERATIONS :

#### 1. Convention avec St Etienne Métropole pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol :

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°39-2015 du 1<sup>er</sup> juillet 2015 par laquelle la commune a adhéré à la plateforme d'instruction des ADS (Autorisations du Droit des Sols) créée par St Etienne Métropole (SEM), suite à l'arrêt de cette instruction par l'Etat. La convention signée en 2015 est arrivée à expiration.

Une nouvelle convention a donc été établie. Elle a pour objet de définir les modalités de l'offre de service proposée par SEM en charge de l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la Commune par son Maire ainsi que les modalités de travail en commun avec le Maire de la commune, autorité compétente pour délivrer les actes précédemment cités.

Elle intègre également l'instruction du volet accessibilité des Autorisations de Travaux lié à un permis de construire.

Sa durée est fixée au 31 mars 2022 au plus tard, en vue de l'application de la loi ELAN qui impose la capacité de recevoir et d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme dématérialisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans les communes de plus de 3500 habitants.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec SEM pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol.

#### 2. Convention avec le traiteur THONNERIEUX pour la livraison des repas de midi aux cantines scolaires de Sainte Croix en Jarez et Pavezin - année 2021/2022 et année 2022/2023 :

La convention avec l'Auberge de Grange Rouet pour la livraison des repas aux cantines scolaires s'est terminée le 06 juillet 2021, avec la fin de l'année scolaire.

Il convient donc de choisir un nouveau prestataire sachant que l'Auberge ne souhaite pas continuer cette prestation. Plusieurs prestataires ont donc été sollicités.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier au traiteur THONNERIEUX Thierry (Lorette), la livraison des repas aux cantines scolaires de Sainte Croix en Jarez et Pavezin du **02 septembre 2021 au 08 juillet 2023**. Le prix du repas sera facturé **4 € 60 TTC**.

Les repas seront établis tous les 15 jours.

#### 3. Charte Qualité avec l'association Les Plus Beaux Villages de France :

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à l'association *Les Plus Beaux Villages de France* depuis 1982. Son classement avait été renouvelé en 2012.

Après un audit en juillet 2021, la Commission Qualité de l'association a pris la décision de confirmer le classement de Sainte Croix en Jarez parmi *Les Plus Beaux Villages de France*.

Une charte Qualité a été rédigée pour officialiser ce classement et pour faire perdurer l'engagement de la commune dans ses efforts de protection et de mise en valeur de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la charte Qualité avec l'association *Les Plus Beaux Villages de France*.

Des recommandations ont été faites notamment sur l'enfouissement des lignes à l'entrée du village.

#### 4. Tarifs des encarts publicitaires :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe la participation au magazine municipal « Le Cartusien 2021 » comme suit (idem 2020) :

- 60 € pour 1/8 de page
- 80 € pour 1/4 de page
- 120 € pour 1/2 page

#### 5. Décision modificative budgétaire :

Réajustement de crédits lié à la souscription d'un prêt relais dans l'attente de percevoir les subventions relatives aux travaux de l'église médiévale :

- Recette d'Investissement : Article 16451 : emprunt : + 113 400 €
- Dépense d'Investissement : Article 16451 : emprunt : + 113 400 €

### QUESTIONS DIVERSES :

- **L'Extinction de l'éclairage public** une partie de la nuit débutera le lundi 27 septembre 2021. Les horaires d'extinction seront les suivants :
  - période estivale du 01/04 au 30/09 : en semaine : de 22H à 5H, en WE : de 23H à 5H
  - période hivernale du 01/10 au 31/03 : de 22H à 5H30De plus, des essais vont être faits en installant des leds de couleurs différentes pour voir l'impact sur la faune nocturne.
- Une **réunion publique sur l'aménagement du parvis** aura lieu le 03 septembre 2021 à 18H30 à la salle Béatrix de Roussillon. Une limitation de vitesse à 30km/h dans le bourg sera intégrée au projet.
- Les travaux de **changement de la canalisation d'adduction d'eau potable au Bourg allant sur la route de Jurieux** ont débuté (remplacement par une canalisation de plus gros diamètre qui permettra d'avoir un débit plus élevé). La partie au niveau du lieu-dit Les Vignottes est faite avec la reprise des branchements. Les travaux de changement des canalisations de la 2eme cour sont reportés car il serait souhaitable d'enfouir les réseaux secs (électricité, fibre) en même temps. Il faut trouver des financements car le reste à charge pour la commune est trop élevé.
- Les élus souhaiteraient faire **deux modifications sur le Plan Local d'Urbanisme** :
  - Mettre une clause dans ce dernier afin que les commerces du village restent *Commerces* (qu'ils ne puissent donc pas devenir des appartements par exemple)
  - Que la parcelle AK 143 située à La Paccaly (en contre bas de la route de la Grand 'combe) puisse peut-être par la suite accueillir un parking (zone spécifique)Les démarches seront à voir avec les services de St Etienne Métropole qui détiennent la compétence.
- Le nouveau site internet est toujours en construction.
- **Terrain de tennis** : M. COMTE se charge de relancer les entreprises pour obtenir un devis pour sa réfection. Un éventuel rattachement au club de tennis de Rive de Gier serait envisageable.
- Le **goudronnage réalisé sur le chemin rural au lieu-dit le Cognet** a été financé par le GAEC Martel et le GAEC Le Moulin des Chartreux.
- **ECOLE** : un **projet autour du fleurissement** sera lancé cette année. Les enfants pourront participer à la plantation (et à son suivi) ainsi qu'à la décoration sur des espaces qui leurs seront spécialement dédiés.
- La **déchèterie mobile** aura lieu le samedi 02 octobre 2021 sur le parking du Col de Pavezin, de 9H30 à 17H00.
- La **balade au Fil des arts** organisée par l'association de Sauvegarde de la Chartreuse aura lieu le dimanche 03 octobre 2021 de 8H00 à 14H00. Inscriptions devant la façade de la chartreuse.
- Dans le cadre de la **semaine bleue**, les CCAS de Ste Croix en Jarez et Pavezin organisent un spectacle pour les seniors le vendredi 08 octobre 2021 à 20H00, à la salle de La Galoche.
- Le **concert Rhino Jazz** aura lieu le dimanche 10 octobre 2021 à 16H30 dans l'église.
- Le **marché aux vins** des CCAS de Ste Croix en Jarez et Pavezin aura lieu les 06 et 07 novembre 2021 à La Galoche.

La séance est levée à 22H00. Prochain conseil municipal le mardi 05 octobre 2021 à **19H00**.





# COMMUNE de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ

## COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Mardi 31 août 2021 à 19H30

**PRESENT(S)** : DAVAL Gérard, TORGUES Daniel, RAVACHOL Jean-Luc, REMILLIEUX Natacha, LADAVIERE Audrey, VALLUY Jean-Christophe, COMTE Brice, SINIATOWIEZ Coraline.

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S)** : CHAUVET Jean-Michel a donné pouvoir à TORGUES Daniel, MARTIN Stéphanie a donné pouvoir à LADAVIERE Audrey, RAVACHOL Bernard a donné pouvoir à RAVACHOL Jean-Luc.

**ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S)**: aucun

**Secrétaire** : LADAVIERE Audrey

**Date de convocation** : 26/08/2021

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

### DELIBERATIONS :

1. **Convention avec St Etienne Métropole pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°39-2015 du 1<sup>er</sup> juillet 2015 par laquelle la commune a adhéré à la plateforme d'instruction des ADS (Autorisations du Droit des Sols) créée par St Etienne Métropole (SEM), suite à l'arrêt de cette instruction par l'Etat. La convention signée en 2015 est arrivée à expiration.

Une nouvelle convention a donc été établie. Elle a pour objet de définir les modalités de l'offre de service proposée par SEM en charge de l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la Commune par son Maire ainsi que les modalités de travail en commun avec le Maire de la commune, autorité compétente pour délivrer les actes précédemment cités.

Elle intègre également l'instruction du volet accessibilité des Autorisations de Travaux lié à un permis de construire.

Sa durée est fixée au 31 mars 2022 au plus tard, en vue de l'application de la loi ELAN qui impose la capacité de recevoir et d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme dématérialisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans les communes de plus de 3500 habitants.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec SEM pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol.

2. **Convention avec le traiteur THONNERIEUX pour la livraison des repas de midi aux cantines scolaires de Sainte Croix en Jarez et Pavezin - année 2021/2022 et année 2022/2023 :**

La convention avec l'Auberge de Grange Rouet pour la livraison des repas aux cantines scolaires s'est terminée le 06 juillet 2021, avec la fin de l'année scolaire.

Il convient donc de choisir un nouveau prestataire sachant que l'Auberge ne souhaite pas continuer cette prestation. Plusieurs prestataires ont donc été sollicités.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier au traiteur THONNERIEUX Thierry (Lorette), la livraison des repas aux cantines scolaires de Sainte Croix en Jarez et Pavezin du **02 septembre 2021 au 08 juillet 2023**. Le prix du repas sera facturé **4 € 60 TTC**.

Les repas seront établis tous les 15 jours.

3. **Charte Qualité avec l'association Les Plus Beaux Villages de France :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à l'association *Les Plus Beaux Villages de France* depuis 1982. Son classement avait été renouvelé en 2012.

Après un audit en juillet 2021, la Commission Qualité de l'association a pris la décision de confirmer le classement de Sainte Croix en Jarez parmi *Les Plus Beaux Villages de France*.

Une charte Qualité a été rédigée pour officialiser ce classement et pour faire perdurer l'engagement de la commune dans ses efforts de protection et de mise en valeur de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la charte Qualité avec l'association *Les Plus Beaux Villages de France*.

Des recommandations ont été faites notamment sur l'enfouissement des lignes à l'entrée du village.

#### 4. Tarifs des encarts publicitaires :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe la participation au magazine municipal « Le Cartusien 2021 » comme suit (idem 2020) :

- 60 € pour 1/8 de page
- 80 € pour 1/4 de page
- 120 € pour 1/2 page

#### 5. Décision modificative budgétaire :

Réajustement de crédits lié à la souscription d'un prêt relais dans l'attente de percevoir les subventions relatives aux travaux de l'église médiévale :

- Recette d'Investissement : Article 16451 : emprunt : + 113 400 €
- Dépense d'Investissement : Article 16451 : emprunt : + 113 400 €

### QUESTIONS DIVERSES :

- **L'Extinction de l'éclairage public** une partie de la nuit débutera le lundi 27 septembre 2021. Les horaires d'extinction seront les suivants :
  - période estivale du 01/04 au 30/09 : en semaine : de 22H à 5H, en WE : de 23H à 5H
  - période hivernale du 01/10 au 31/03 : de 22H à 5H30De plus, des essais vont être faits en installant des leds de couleurs différentes pour voir l'impact sur la faune nocturne.
- Une **réunion publique sur l'aménagement du parvis** aura lieu le 03 septembre 2021 à 18H30 à la salle Béatrix de Roussillon. Une limitation de vitesse à 30km/h dans le bourg sera intégrée au projet.
- Les travaux de **changement de la canalisation d'adduction d'eau potable au Bourg allant sur la route de Jurieux** ont débuté (remplacement par une canalisation de plus gros diamètre qui permettra d'avoir un débit plus élevé). La partie au niveau du lieu-dit Les Vignottes est faite avec la reprise des branchements. Les travaux de changement des canalisations de la 2eme cour sont reportés car il serait souhaitable d'enfouir les réseaux secs (électricité, fibre) en même temps. Il faut trouver des financements car le reste à charge pour la commune est trop élevé.
- Les élus souhaiteraient faire **deux modifications sur le Plan Local d'Urbanisme** :
  - Mettre une clause dans ce dernier afin que les commerces du village restent *Commerces* (qu'ils ne puissent donc pas devenir des appartements par exemple)
  - Que la parcelle AK 143 située à La Paccaly (en contre bas de la route de la Grand 'combe) puisse peut-être par la suite accueillir un parking (zone spécifique)Les démarches seront à voir avec les services de St Etienne Métropole qui détiennent la compétence.
- Le nouveau site internet est toujours en construction.
- **Terrain de tennis** : M. COMTE se charge de relancer les entreprises pour obtenir un devis pour sa réfection. Un éventuel rattachement au club de tennis de Rive de Gier serait envisageable.
- Le **goudronnage réalisé sur le chemin rural au lieu-dit le Cognet** a été financé par le GAEC Martel et le GAEC Le Moulin des Chartreux.
- **ECOLE** : un **projet autour du fleurissement** sera lancé cette année. Les enfants pourront participer à la plantation (et à son suivi) ainsi qu'à la décoration sur des espaces qui leurs seront spécialement dédiés.
- La **déchèterie mobile** aura lieu le samedi 02 octobre 2021 sur le parking du Col de Pavezin, de 9H30 à 17H00.
- La **balade au Fil des arts** organisée par l'association de Sauvegarde de la Chartreuse aura lieu le dimanche 03 octobre 2021 de 8H00 à 14H00. Inscriptions devant la façade de la chartreuse.
- Dans le cadre de la **semaine bleue**, les CCAS de Ste Croix en Jarez et Pavezin organisent un spectacle pour les seniors le vendredi 08 octobre 2021 à 20H00, à la salle de La Galoche.
- Le **concert Rhino Jazz** aura lieu le dimanche 10 octobre 2021 à 16H30 dans l'église.
- Le **marché aux vins** des CCAS de Ste Croix en Jarez et Pavezin aura lieu les 06 et 07 novembre 2021 à La Galoche.

La séance est levée à 22H00. Prochain conseil municipal le mardi 05 octobre 2021 à **19H00**.